



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 27 septembre 2021

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Balestra Raphaël

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Delley Stéphane, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Marti Laure, Märki Baptiste, Märki Daniel, Monney Florian, Müller Nadia, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusé : Poyet Jérôme

Secrétaire : Ghalouni Stéphanie

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Bise Sébastien, Cornioley Christian, Darcey Christina, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rey Stéphane

Excusé : Rapo Philippe

Le président, **M. Raphaël Balestra**, souhaite la bienvenue à cette 3e séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

En cette période d'automne qui commence, le brouillard nous revient. On voit jaunir les feuilles petit à petit et nos bords de route fleurissent de candidats pour des postes au niveau politique supérieur.

Notre Commune compte de nombreux candidats, notamment parmi ses élus, il s'agit de Ludovic Sauteur, Bernard Pochon, Christina Darcey, Sébastien Bise, Pascale Arnold et Valérie Piller-Carrard. Je salue leur engagement et leur souhaite bonne chance pour ces élections, afin qu'ils puissent représenter notre district en n'oubliant pas les préoccupations de notre commune.

La partie officielle va débuter et je vous demande de mettre en veille vos téléphones portables et de porter le masque lors de vos déplacements dans la salle.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (LCo du 25 septembre 1980, état au 01.01.2021), le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par avis dans la Feuille officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, MM. Patrick Castioni et Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RElCo). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible malgré le port du masque.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 août 2021
2. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles
3. Demande d'un crédit d'engagement pour le remplacement des luminaires sur les pontons du grand port
4. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues
5. Révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye
6. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles
7. Proposition de M. Yves Chanez pour transformer le terrain de foot situé à proximité de la Ferme communale à Châbles en terrain multisports
8. Proposition de Mme Magali Chanez pour l'organisation d'une rencontre citoyenne annuelle
9. Informations du Conseil communal
10. Informations du Conseil général
11. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? oui.

M. Patrick Pillonel s'étonne de l'obligation de porter le masque durant la séance et en demande la raison. Le président répond qu'en l'absence de contrôle du pass sanitaire et dans ces circonstances, il est préférable de prendre cette précaution en maintenant le port du masque.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 9 août 2021

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 9 août 2021, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 9 août 2021 est approuvé par 29 voix.

Le président remercie Mme Stéphanie Ghalouni, secrétaire du Conseil général pour la rédaction de celui-ci.

2. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic pour la présentation du projet.

M. Fabien Monney

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter la suite du dossier relatif à l'ancienne décharge de « Chonny » à Châbles.

Il s'agit de la partie relative aux investigations techniques du site.

Pour commencer, je vous rappelle ici les bases et les obligations légales qui obligent notre commune à effectuer les investigations pour chaque site pollué :

- *Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7.10.1983*
- *Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 26 août 1998*
- *Loi cantonale sur les sites pollués (LSites) du 7 septembre 2011*
- *Règlement cantonal sur les sites pollués (RSites) du 4 juin 2013*

Je rappelle également que nous investiguons ici le dernier site pollué communal.

Un petit rappel également du contexte du dossier :

- *Le site est inscrit au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg ;*
- *Il est classé par le SEN en nécessité d'investigation en raison du type de déchets et de la menace éventuelle qu'il présente pour les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol ;*
- *Début 2020 notre commune a mandaté le bureau Geotest SA pour l'exécution d'une investigation historique conformément à nos obligations légales ;*
- *Un rapport d'investigation a été établi et validé par le SEN; rapport qui a permis de définir le cahier des charges de l'investigation technique.*

Le but de l'investigation technique est de déterminer :

1. *Les matériaux présents dans le corps de la décharge;*
2. *La qualité des eaux de percolation pouvant atteindre les eaux souterraines;*
3. *Les risques pour l'environnement, principalement pour les eaux souterraines.*

Le programme d'investigation technique correspond au cahier des charges établi dans le rapport d'investigations historiques du 17 novembre 2020 du bureau Geotest SA

Les prestations suivantes sont comprises dans les investigations techniques :

- *Réalisation de 3 à 4 sondages à la pelle mécanique dans le corps de l'ancienne décharge jusqu'à une profondeur de 3 m;*

- *Etablissement d'un relevé géologique des fouilles;*
- *Prélèvement de 2 échantillons composites de matériaux types pour analyses;*
- *Préparation des échantillons composites et envoi au laboratoire pour réaliser 2 tests de lixiviation ;*
- *Etablir une synthèse des résultats et une note technique avec transmission au SEn.*

Coûts et financement :

- *La composition des coûts figure dans le message que vous avez reçu. Je ne vais pas en refaire la lecture. Ils sont la résultante de 2 offres du bureau Geotest SA ;*
- *Le montant total des prestations est de CHF 25'000.- TTC ;*
- *A noter qu'il comprend un montant pour l'éventuelle évacuation de matériaux de curage pour un montant de CHF 5'000.- (mais seulement si cela est nécessaire) ;*
- *L'investissement est planifié au budget 2021 ;*
- *Le financement sera effectué par les liquidités communales et il n'y aura pas d'intérêt ;*
- *L'amortissement sera de 10% par an soit CHF 2'500.- dès l'année qui suit la mise en œuvre. Il y a amortissement du fait que cela figure dans les comptes d'investissement et que le montant est supérieur au montant de CHF 20'000.- fixé dans le règlement des finances communales ;*
- *A noter que nous avons transmis au SEn une demande de subvention pour ces travaux d'investigations techniques (subvention estimée d'env. CHF4'000.-) ;*
- *Etant donné que la décision d'octroi est encore réservée par le SEn, elle ne figure volontairement pas dans le message. En cas d'octroi, cela sera tout bon pour le projet.*

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui accorder un crédit d'engagement de CHF 25'000.- TTC pour les frais d'investigations techniques du site pollué de l'ancienne décharge de « Chonny » à Châbles.

Le président remercie M. Fabien Monney et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

2. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 31 août 2021 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La décharge située au lieu-dit «Chonny» à Châbles est inscrite au cadastre des sites pollués du Canton de Fribourg sous le n° SIPO 2005.0107. Ce site est classé par le Service de l'Environnement (SEn) en nécessité d'investigation en raison du type de déchets déposés et de la menace éventuelle qu'il présente pour les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol. La Commune a souhaité réaliser les investigations nécessaires afin de déterminer si ce site nécessite une surveillance ou un assainissement.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 25'000 TTC, financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2. ? oui

Le président donne la parole à M. Fabrice Rouiller

M. Fabrice Rouiller

Bonsoir à tous,

Une question au sujet du budget d'investissement, je vois que les CHF 50'000.- prévus étaient une estimation ? Vu qu'on arrive à faire cela pour CHF 25'000.- finalement.

M. Fabien Monney :

Oui c'est exactement cela.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour les frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement pour les frais d'investigations techniques de la décharge de Chonny à Châbles est acceptée par 29 voix.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour le remplacement des luminaires sur les pontons du grand port

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Bernard Pochon pour la présentation du projet.

M. Bernard Pochon

Le projet soumis concerne les petites lampes bleues des pontons flottants du grand port et non les luminaires du môle qui ont déjà été changés il y a quelques années et qui sont tombés en panne suite aux inondations de cet été. Les luminaires des pontons n'ont pas été inondés par le fait qu'ils sont sur des pontons flottants. L'éclairage des pontons a surtout une mission de sécurité. Il permet de déambuler la nuit sur les pontons et permet un amarrage nocturne sécurisé. Sa faible intensité n'attire pas les insectes et ne dérange pas les navigateurs qui dorment sur leur embarcation. Le projet propose un remplacement 1 pour 1, les autres alternatives n'étant pas convaincantes et certainement plus onéreuses.

Pour quelle raison ce remplacement n'a pas été prévu au budget? La première panne sur un ponton est apparue en novembre, puis les autres pontons ont suivi durant l'hiver et le printemps. Il paraît cependant adéquat de prévoir un remplacement dans une quinzaine d'années (selon prévisions du fournisseur) dans les budgets ordinaires.

Le Conseil communal vous demande de valider la fiche de projet et d'accepter un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 28'000.- sur le compte de fonctionnement 6310.3430.90. Merci.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

3. Demande d'un crédit d'engagement pour le remplacement des luminaires sur les pontons du grand port

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 31 août 2021 pour étudier cette demande. M. Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Les luminaires sur les pontons assurent une visibilité des pontons et des objets qui s'y trouvent sans attirer les insectes ni déranger les navigateurs dormant sur leur bateau. Ils permettent également une approche et un amarrage la nuit. Ils sont un élément de sécurité pour les navigateurs, les bateaux et les pontons. Le port et ses infrastructures datent de 2006. Après près de 15 ans de service, les pontons AB, EF et G ne sont déjà plus éclairés, seules les lampes du ponton CD fonctionnent. Le remplacement de cet éclairage est donc primordial.

Nous devons effectuer les travaux pour maintenir les infrastructures à jour. Cette demande de crédit n'était pas prévue au budget, par contre pour la sécurité des piétons, navigateurs, bateaux et pontons, elle est indispensable.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 28'000 HT, financé par les liquidités communales.

Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des luminaires sur les pontons du grand port, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement pour le remplacement des luminaires sur les pontons du grand port est acceptée par 29 voix.

4. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic pour l'introduction de la présentation du projet assurée par M. Stéphane Rey.

M. Fabien Monney

Mesdames, Messieurs,

Avant que Stéphane Rey vous présente son dossier, j'aimerais revenir sur les inondations de cet été 2021.

Toute cette histoire a débuté le 21 juin 2021, par de fortes pluies et des orages de grêles.

Vous me direz, normal qu'il pleuve pour un mois de juin...

Effectivement, mais nul n'aurait imaginé que quelques semaines plus tard, le ciel nous tomberait sur la tête.

En juin, notre service du feu est venu en aide à Estavayer, particulièrement touchée par les intempéries. L'utilisation de notre tonne-pompe a été nécessaire.

Et comme si cela ne suffisait pas, c'est à plusieurs endroits de notre commune qu'ils ont également dû intervenir :

- A la route de Crevel où plusieurs maisons ont été inondées ;*
- A la place de l'ancienne buvette du foot qui était sous l'eau avec plusieurs maisons inondées dans le quartier ;*
- A la route du Port où un débordement de grille a inondé tout le quartier et ses habitations ;*
- Au ruisseau du Russalet (frontière VD-FR) qui a débordé et inondé une partie du quartier de Crevel ;*
- Au chemin des Coûtes qui a été inondé et qui s'est retrouvé jonché de gravats ;*
- Au chemin des Crottes où une maison a été inondée.*

Des éboulements se sont également produits à la route des Granges et les fortes pluies ont déstabilisés les berges amont du ruisseau de la Croix menaçant une construction.

Il faut relever que la buse récemment posée au ruisseau de la Croix a très bien fonctionné ; les récents aménagements ont permis le déversement de la crue dans la Grande Cariçaie.

Tout cumulé, pour cette première phase d'intempéries, nous arrivons à 19 h continu d'interventions, 33 véhicules et 91 hommes engagés lors de ces interventions.

Les pluies continues qui se sont abattues sur tout le pays ont fait gonfler les rivières et les lacs, dont celui de Neuchâtel qui a atteint son niveau le plus haut connu jusqu'ici.

Ceci a eu les conséquences que l'on connaît tous.

Je ne vais pas refaire l'historique des crues, des interventions effectuées par les uns ou les autres, ou décrire les actions entreprises à différent niveau que ce soit.

Nous avons vécu une période difficile, fatigante, stressante parfois, pleine d'émotions; période que nous souhaitons oublier pour tous ces motifs.

Pour vous donner une idée, je souhaite toutefois vous dresser un bref extrait des actions entreprises dans le secteur de nos infrastructures portuaires. Nous avons dû :

- Arrêter et sécuriser les installations ;*
- Interdire le périmètre ;*
- Contrôler les amarrages et les pare-battages dans les ports ;*
- Evacuer des bois flottants avec l'intervention du CSP ;*
- Contrôler et remettre en service les installations ;*
- Dresser un inventaire des dégâts et des réparations.*

Par miracle, le restaurant communal de la Sarcelle et celui de la Lagune ont pu rester ouverts !

Dans le secteur lacustre et du port, diverses installations ont été touchées et ont subi des dégâts. Il s'agit notamment :

- des prises électriques de la terrasse de la Sarcelle ;*
- des luminaires du môle ;*
- des pompes de la station-service ;*
- du boîtier électronique de la citerne essence ;*
- des bouées de signalisation ;*
- du môle qui s'est affaissé ;*
- de l'eau qui s'est infiltrée dans les citernes diesel et essence ;*
- de la destruction partielle de la passerelle dans la Grande-Cariçaie entre les Pointus et Crevel.*

Pour faire face à la crise au niveau des ports, nous avons sollicité l'aide des entreprises navales locales Polyservices et Scholl ainsi que d'un privé. Leur aide a été très précieuse.

Des jeunes ont également rendu visite aux personnes seules de plus de 65 ans vivant dans la zone touristique afin de leur proposer d'organiser des relogements ou de l'aide. Le système "j'offre mon aide - j'ai besoin d'aide" mis en place au printemps passé lors du COVID a été reconduit.

Dans notre malheur, heureusement, nous ne comptons ni décès, ni blessé, ni bateau coulé, mais que des dégâts matériels.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les intervenants engagés dans notre commune; que cela soit notre corps de sapeurs, les collaborateurs communaux (tous services confondus), les collègues du Conseil communal, les entreprises locales et même régionales, notre partenaire de conciergerie, les bénévoles privés, les jeunes et toutes les personnes qui se sont mises spontanément à disposition de la collectivité.

Je salue leur assiduité et leur engagement en faveur de la population et de sa sécurité.

Je leur tire un grand coup de chapeau !

Il faut bien entendu remercier également la population pour sa compréhension et sa collaboration.

J'aurais ici une pensée particulière pour tous les sinistrés, de quelque manière que ce soit, qui ont dû faire face aux inondations, souvent de manière résignée.

C'est également dans ces temps difficiles que nous avons pu constater de très nombreux gestes de solidarité et d'entre-aide, ce qui est très réjouissant.

Durant cette crise, le canton avait mis en place une cellule de crise nommée «Umbrella».

Cela a également été fait au niveau du district où un état-major de crise a été constitué. Les partenaires se réunissaient journallement pour suivre l'évolution des inondations, échanger des informations et des expériences afin que chacun puisse en tirer profit par rapport à sa propre situation communale.

Lors de l'arrivée de crues, nous sommes souvent démunis et devons accepter les caprices de dame nature, sans toutefois baisser les bras.

Une phase de gestion importante de ces inondations a été constituée par la décrue. En coordination avec le corps des sapeurs-pompiers, notre commune a établi un «concept de décrue» pour la zone touristique. Celui-ci avait pour but de définir clairement la mission de chacun, de prioriser les interventions avec les ressources à mettre à disposition.

Ce concept a parfaitement fonctionné, malgré une intervention un peu tardive, à notre sens, de la protection civile que nous avons demandée en renfort.

Pour les communes, d'énormes dépenses découleront de ces dernières inondations, notamment toutes les heures d'interventions des sapeurs-pompiers et du personnel des communes, les travaux de nettoyage après les dégâts, les remises en fonction des STEP et de l'électricité, les remises en état des infrastructures telles que chemins, forêts, pontons, digues, embouchures des ruisseaux, les plages, sans oublier les pertes d'exploitations des locataires de biens communaux ainsi que les pertes liées aux nuitées touristiques.

A ce titre, les 4 communes fribourgeoises riveraines du lac, soit Cheyres-Châbles; Estavayer; Gletterens et Delley-Portalban, ont adressé un courrier au Conseil d'Etat afin de leur demander ce que le canton prévoit dans le futur pour anticiper les débordements et comment il envisage d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de mesures adéquates pour les gérer.

Nous attendons une réponse circonstanciée de leur part.

De notre côté, le Conseil communal souhaite prendre les devants pour limiter les effets de nouvelles crues et ainsi disposer d'informations qui nous permettront, dans l'hypothèse de nouveaux événements, d'anticiper plutôt que de réagir dans l'urgence.

C'est l'objet de la demande de crédit que Stéphane Rey va vous présenter tout à l'heure.

Je porte à votre connaissance deux données très importantes qui vous permettront de décider en toute connaissance de cause.

La première donnée est la part des heures effectuées par tous les intervenants (pompiers – administration communale – conseillers communaux – le port – le service des parcs et chemins – les jeunes – les tiers, etc...). Elle s'élève à 2'117 heures.

La seconde donnée est évidemment les coûts que ces inondations ont engendrés. Tenez-vous bien, le montant des dépenses liées aux interventions lors des inondations s'élève déjà à plus de CHF 94'523.30.

A cela viendra encore s'ajouter tous les frais de remise en état des installations que j'ai citées précédemment. Là aussi les coûts seront conséquents.

Dans un registre plus encourageant, il est à noter que nous avons reçu plusieurs messages de remerciements d'habitants, d'organes cantonaux et même de sinistrés et ce malgré la situation précaire du moment. Cela fait toujours plaisir. Cela montre aussi que nos actions sont reconnues.

A notre tour, nous avons remercié les entreprises qui ont mis gratuitement du matériel à disposition de notre commune.

Pour les personnes qui ont apporté leur aide, le Conseil communal a souhaité les remercier.

Un repas a été offert aux 30 personnes qui ont répondu à notre invitation. Celui-ci a eu lieu vendredi passé au restaurant chez Anny.

Dans le cadre de cette crise, tout n'a pas été parfait, mais soyez convaincus que vos autorités ainsi que tous les intervenants ont tout mis en œuvre afin d'assurer la sécurité de la population de la meilleure façon qui soit.

Nous ne pouvons que nous améliorer.

Face à cette situation et au constat qu'aucune démarche n'avait été entreprise après les événements de 2005 et de 2015, le Conseil communal souhaite mettre en place un plan d'intervention contre les crues.

Dans sa présentation, Stéphane Rey vous expliquera ce que nous attendons du bureau d'ingénieurs que nous souhaitons mandater pour l'établissement de ce plan d'intervention.

Comme il est du devoir des politiques de prendre les mesures permettant d'assurer la sécurité de sa population, je conclurais simplement en vous recommandant d'accepter ce crédit d'investissement qui vous sera proposé.

Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie M. Fabien Monney et donne la parole à M. Stéphane Rey pour la présentation de son projet.

M. Stéphane Rey

Bonsoir,

Merci à Fabien Monney pour cette entrée en matière tonitruante, je pense que c'est important de pouvoir démarrer avec des faits et vous exposer la situation comme elle a été vécue par certains de nos concitoyens avant de rentrer dans le vif du sujet.

Voici quelques photos sur différents points de la commune pour avoir un aperçu de ce qu'il s'est réellement passé. Quand on voit que les bateaux sont presque dans les jardins des villas, des équipements communaux sous l'eau, ou encore la photo idyllique de la plage de la Sarcelle, petit clin d'œil plutôt bucolique (extraits) :



J'entre dans le vif du sujet avec les intentions du Conseil communal.

Aujourd'hui, notre intention principale est de rendre durable les expériences acquises durant la crise, ceci dans le but d'une gestion durable des événements. De disposer d'informations fiables afin de faciliter la gestion de ces crises. Détecter et améliorer les points faibles dans nos infrastructures. Disposer également de recommandations pour pouvoir agir par anticipation plutôt que devoir réagir dans l'urgence.

Périmètre du projet

Le périmètre du projet comprend les zones inondables de la commune et aussi les cours d'eau traversant notre territoire avec notamment les ruisseaux de Vaularbel, de La Croix et du Russalet.

Une intention particulière sera faite aux infrastructures sensibles, je pense notamment aux réseaux d'eau potable, des eaux claires et des eaux usées qui ont été fortement sollicités durant la crise. Les routes, le réseau électrique, les berges du lac et la partie portuaire et tous les bâtiments communaux situés dans les zones sinistrées.

Livrables attendus dans le cadre de ce projet d'étude

La livraison d'un rapport pratique, j'insiste sur le terme « pratique ». Le but étant d'obtenir un guide qui permette d'accompagner les autorités avec train de mesures par niveau du lac. Avoir également un descriptif des risques avec des conséquences possibles par niveau également. Ceci pour la crue et la décrue.

Dans une 2^e partie, des propositions d'amélioration principalement pour nos infrastructures communales, dans le but de retarder la fermeture de services. Pour terminer, des recommandations pour le domaine privé, pour permettre à nos citoyens de se prémunir contre ces crues.

Au niveau de la méthodologie, un avant-projet avec la collecte d'informations a déjà eu lieu sur le terrain. Deux demies journées où on a profité de récolter des informations durant la décrue et dernièrement au niveau des journaux d'intervention et des informations à disposition des pompiers et de la capitainerie. C'était important d'anticiper et de ne pas trop attendre parce que beaucoup d'informations étaient dans la mémoire des gens et il fallait saisir l'occasion de traiter cette information et la documenter.

Lorsque le projet démarrera, la première étape est une étape d'analyse dans laquelle ces informations collectées seront traitées. Les rapports sont prévus avec les parties prenantes (Conseil communal, services communaux comme le port mais également des partenaires importants comme l'ECAB). Dans cette analyse, la définition de la chronologie des événements, des causes et des effets sera déterminée.

La deuxième étape de ce projet, c'est l'établissement d'un plan d'intervention avec la définition de mesures par zone et par niveau et également la proposition de solutions techniques.

Le financement et les coûts sont pour l'étape 1 de CHF 33'000.- et pour l'étape 2 de CHF 27'000.-. Il y a également des prestations de tiers qui sont prévues avec les inspections des canalisations (env. 2km de conduites inspectées pour connaître leur état et également une simulation pour les digues des ports, éléments sensibles durant la crise et c'est important de pouvoir disposer de données afin de se prémunir dans le futur et d'anticiper avec des aménagements.

Le financement est prévu par les liquidités communales avec un amortissement de 10 % par an, soit CHF 10'500.- par année, dès l'année qui suit la fin de l'étude.

A noter qu'un budget de CHF 35'000.- était prévu dans le compte d'investissement 2021 pour l'étude de la réfection de la digue. A ce stade, aucune subvention n'est prévue dans le projet, on va y être très attentifs. Probablement que si des subventions devaient être versées, ça se ferait au moment où les crédits d'investissement seront votés par rapport à des mesures d'amélioration.

En conclusion, conscient des énormes dégâts subis par la population et par la collectivité durant la crue de juillet, le Conseil communal désire se prémunir contre des événements futurs. Par conséquent, nous vous demandons de valider la fiche de projet et d'accepter l'engagement d'un crédit de CHF 105'000.- HT pour l'établissement d'un plan d'intervention contre les crues. Merci de votre attention.

Le président remercie M. Stéphane Rey et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

4. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 31 août 2021 pour étudier cette demande. MM. Stéphane Rey et Bernard Pochon, Conseillers communaux, nous ont présenté l'objet du crédit. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Les fortes pluies qui se sont abattues sur la Suisse et sur le canton de Fribourg durant les mois de juin et juillet ont mis en évidence certains points critiques existants sur le territoire. Les eaux du lac de Neuchâtel ont dépassé le plus haut niveau jamais enregistré depuis la correction des eaux du Jura et cela n'a pas été sans conséquence pour les communes riveraines. Étant donné l'état d'urgence, notre commune a été contrainte de fermer plusieurs infrastructures (réseau électrique, réseaux d'eaux usées et d'assainissement, ports communaux), de mettre à disposition des sanitaires publics, de prendre en charge les personnes vulnérables sans oublier la sécurisation des lieux publics sinistrés.

Le montant du crédit se fera en deux étapes, une première étape cette année et la deuxième en 2022. Le but de cette étude est de détecter les points faibles pour améliorer et maintenir le service le plus longtemps possible. Nous devons avoir une ligne directrice.

Il y a un amortissement car le crédit est comptabilisé au compte d'investissement et par conséquent activé. Il était au budget d'investissement voté en décembre. (Etude réfection digue). Le projet a été étendu au réseau épuration et à des fins de simplification, comptabilisé dans un seul compte. Amortissement sur 10 ans, car c'est une étude.

La Commission financière demande à ce que le Conseil communal se renseigne pour d'éventuelles subventions ou participations auprès des assurances, mais aussi du canton et de la Confédération.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 105'000.- HT, financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 4. ? oui.

Le président donne la parole à M. Daniel Märki.

M. Daniel Märki

Mesdames et Messieurs,

Je salue la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant dans ce domaine afin que nos citoyens et nos résidents soient protégés. J'ai trois remarques à faire par rapport à cela. Tout d'abord ça concerne une base légale. Il est important de bien se renseigner sur ce qui est dans notre périmètre et s'il y a des mesures qui doivent être faites par d'autres organismes au niveau cantonal ou fédéral. Un deuxième élément important, c'est la coordination. On est en train de réfléchir à quelque chose de communal et on a une dizaine de communes sur la rive sud qui sont confrontées aux mêmes problèmes. Chacune va réfléchir à une solution de son côté ou est-ce qu'il y aurait un moyen de coordonner les études ou les actions pour la suite ? Le troisième élément a été relevé par vous, c'est d'impliquer chaque organisme qui peut l'être au niveau des subventions, l'ECAB au niveau des assurances immobilières.

Le président remercie M. Daniel Märki et donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel

Les règles concernant le niveau du lac ont changé, maintenant c'est 429.72, soit 28 cm de plus. Il faudrait se battre pour réactiver les anciennes réglementations de construction. Il y a le même problème dans tous les villages (Gletterens, Portalban, Estavayer-le-Lac). Ça pourrait être une solution pour les nouvelles constructions pour éviter ces catastrophes. Est-ce que le règlement communal pourrait primer sur un autre ?

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour les frais d'étude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement pour les frais d'étude pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection contre les crues est acceptée par 29 voix.

5. Révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Bernard Pochon pour la présentation du projet.

M. Bernard Pochon

Je vous présente cet objet en tant que délégué de l'Association, ma collègue Christina Darcey étant membre du comité.

Comme vous avez pu le constater dans le courrier du 25 juin mis en annexe, les changements statutaires proposés sont de la compétence de l'Assemblée des délégués. Seul l'art. 27 doit être soumis à votre approbation.

Le changement de l'art. 27, permettant à l'Association de contracter des emprunts jusqu'à hauteur de 50 mio est purement technique. Les approbations de budgets pour la construction du CO de Cugy ayant été faites avant le début des travaux. Cependant, sans cette modification, l'Association n'aurait pas de base statutaire pour effectuer cet emprunt. Quant à l'emprunt sur le compte de trésorerie, il correspond à 11% du budget annuel de l'association.

Quelles charges supplémentaires doit supporter notre commune ? Selon les décomptes reçus aujourd'hui, la part d'emprunt à financer se monte à CHF 2'584'274.- soit une charge financière annuelle (avec un amortissement de 3 % et un intérêt de 1 %) de CHF 103'371.-. Tout cela est à mettre entre guillemets puisque sauf erreur le budget n'est pas encore consolidé. Le Conseil communal vous propose d'approuver la révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

5. Révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 31 août 2021 pour voir la révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye. M. Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté les changements des statuts. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La Commission financière doit en aucun cas se prononcer sur l'aspect financier, ce point étant purement informatif. Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 5. ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent la révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des communes de la Broye est approuvée par 29 voix.

6. Demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Rey pour la présentation du projet.

M. Stéphane Rey

Bonsoir,

Je vais commencer avec une situation actuelle.

Le changement du système de chauffage de la grande salle de Châbles est prévu de longue date par le Conseil communal. Si mes souvenirs sont bons, lors de la dernière législature, à chaque exercice, il était dans le budget d'investissement. On se retrouve dans une situation avec la vétusté de la chaudière et du brûleur qui arrivent en fin de vie. Le Conseil communal est parti dans une réflexion globale, les parties du bâtiment datent de 1954 et de 1993, aucune réfection majeure n'a été menée depuis lors sur ces parties de bâtiment. La construction de la crèche dans la ferme communale va libérer un local qui nous offre l'opportunité de créer une nouvelle salle de classe. L'idée est d'étudier le déménagement de la crèche et la réaffectation de ce local en salle de classe. En observant ce bâtiment d'un peu plus près, on remarque qu'il y a beaucoup de petits locaux accessoires qui sont difficilement exploitables (emplacements, exigüité des volumes et surfaces, vétusté, etc). Par contre l'ensemble de ces volumes est intéressant et pourrait être exploité de manière beaucoup plus efficace.

Le cadre légal est important et à guider notre réflexion. Au niveau fédéral, les objectifs du programme SuisseEnergie sont ancrés dans la constitution fédérale, la stratégie énergétique 2050 avec la Société à 2000 watts. Au niveau cantonal, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) révisée en 2020 et le règlement sur l'énergie (REn) du 5 mars 2001, révisé en 2020 et pour terminer au niveau communal, le plan communal des énergies (PCEn) mis en place dans le cadre de l'harmonisation du PAL et nos divers règlements et recommandations.

Avant de rentrer dans les intentions du Conseil communal, l'ensemble des collectivités publiques, dont fait partie les communes, a un devoir d'exemplarité vis-à-vis de nos citoyens mais on a également des contraintes par exemple pour la production de chaleur et d'eau chaude, on doit utiliser des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur. Ce sont des éléments contraignants inscrits dans le plan communal des énergies (PCEn).

Stratégie du Conseil communal. Il y a quelques jours la vision du Conseil communal a été présentée. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que le bâtiment sur lequel on demande un crédit d'étude fera partie des bâtiments stratégiques dans le futur. Dans ce contexte, le Conseil communal estime qu'une approche systématique est nécessaire et qu'il ne faut pas traiter que la partie du chauffage mais également les projets connexes dans leur globalité. Le changement de source de chaleur doit être accompagné avec une exploration des potentiels en termes d'économie d'énergie. L'idée est de profiter de travaux pour effectuer des éventuelles réaffectations dans les nombreux locaux.

Ici, vous voyez l'état actuel de la source de chaleur, c'est une chaudière De Dietrich datant de 1984.



Les livrables du projet d'étude sont les suivants : Premièrement, c'est la numérisation des plans. Les plans actuels sont des plans papiers. Il faut également faire des relevés complémentaires pour permettre d'avoir une source d'information qui est correcte. Dans le cadre de ce projet, c'est également de développer le réaménagement de la crèche en salle de classe sur la base d'un devis général chiffré à +/- 10% pour accompagner la commune jusqu'à la mise à l'enquête et d'avoir la direction des travaux. C'est un élément important, si on doit ouvrir une salle de classe l'année prochaine, il faut qu'on puisse agir rapidement pour éviter tout retard.

Enfin, l'étude de variantes sur le bâtiment avec un chiffrage un peu plus grossier à +/- 25%, dans lequel la réaffectation des volumes sera étudiée et bien sûr, ce qui nous intéressait de prime abord, la réfection de l'enveloppe thermique et du système de chauffage.

Un planning intentionnel avec l'idée, après l'obtention du crédit d'étude, de démarrer directement à l'automne 2021 et de présenter le projet au Conseil général en hiver 2021-2022 et de lancer le réaménagement de la crèche en salle de classe le plus rapidement possible à l'été 2022. Les potentiels travaux de rénovation (enveloppe, changement de chauffage) pourront voir le jour plus tard courant 2022. A ce stade il est difficile de dire si nous pourrions bénéficier du volume de la crèche pour effectuer une salle de classe à la rentrée 2022. On est un peu pris par le temps mais nous allons faire tout notre possible pour y arriver.

Le coût et financement : prestations d'honoraires pour architecte CHF 25'000.-, l'analyse amiante qui est obligatoire, la nécessité de mandater un ingénieur pour la statique du bâtiment et les divers et imprévus pour un montant total TTC de CHF 33'000.-. L'amortissement est de 10 % par année, soit CHF 3'300.-, dès l'année qui suit. A noter qu'un montant de CHF 30'000 est prévu au budget 2021.

En conclusion, s'agissant d'un projet d'étude, des variantes seront proposées au Conseil général qui aura le choix final.

Le Conseil communal demande au Conseil général de valider la fiche de projet et d'accepter le crédit d'engagement de 33'000.- TTC pour l'étude de la réfection du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles. Merci pour votre attention.

Le président remercie M. Stéphane Rey et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

6. Demande de crédit d'engagement pour les frais d'étude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 31 août 2021 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Le changement du système de chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles est prévu par le Conseil communal de longue date. Cette démarche est motivée d'une part par la vétusté de la chaudière à mazout, la chaudronnerie arrivant en fin de vie, il devient urgent de s'attaquer au changement du chauffage. D'autre part, cette démarche est motivée par les obligations en termes énergétiques, la Commune devant abandonner les sources d'énergies fossiles à l'horizon 2035.

Selon la commission financière, cette étude est une bonne décision et permettra aussi de développer le projet de réaménagement de la crèche actuelle en salle de classe.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 33'000 TTC, financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 6. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

J'ai une remarque à faire à l'intention du public. Dans la présentation, sous coûts et financement, il y a une erreur, c'est indiqué « dès l'implantation du pavillon ». Nous avons les documents justes mais c'est pour le public.

Le président remercie M. Monney pour sa remarque et donne la parole à M. Ludovic Sauteur.

M. Ludovic Sauteur

J'ai une question par rapport aux livrables dans le document que nous avons, je sais qu'on est dans la phase d'analyse mais on mentionne un regroupement de l'AES sur un site, est-ce que c'est possible de développer ce point, vu qu'on vient de voter un crédit la dernière fois ?

M. Stéphane Rey

Oui volontiers. A la dernière assemblée, on a voté un crédit en partant du principe que ce serait probablement provisoire. Donc, il faudra faire quelque chose pour cette AES qui est répartie sur plusieurs sites et ce qui est intéressant ici, c'est d'étudier un éventuel regroupement, ça ne veut pas dire qu'on va le faire mais c'est d'étudier les volumes qu'on a dans ce bâtiment et de se dire, voilà ci on exploite ces volumes de manière optimum est-ce qu'on pourrait envisager peut-être un tel regroupement.

M. Ludovic Sauteur demande si ce sera un seul site ou deux ?

M. Stéphane Rey

A voir, ce serait l'étude qui permettra de le définir. Aujourd'hui, on a des besoins qui sont définis et en fonction de ces besoins, on verra la capacité qu'on a sur ce périmètre.

M. Ludovic Sauteur

Ça va dans le bon sens, au moment du choix des variantes, il faudrait avoir une certaine vision de stratégie des écoles pour que le Conseil général puisse savoir si on vote pour une salle de classe, ce qui se fera dans les années à venir, quelle est l'orientation pour les prochaines années.

M. Stéphane Rey

C'est important, c'est vraiment notre volonté de définir ce qu'on doit faire avec ces bâtiments dans le futur et avec l'étude, on aura des informations fiables pour prendre des décisions pragmatiques.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour les frais d'étude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour les frais d'étude de l'assainissement, l'isolation et du chauffage du bâtiment de la route de la Chapelle 23 à Châbles est acceptée par 29 voix.

7. Proposition de M. Yves Chanez pour transformer le terrain de foot situé à proximité de la Ferme communale à Châbles en terrain multisports

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? oui.

Le président donne la parole à M. Yves Chanez.

M. Yves Chanez

*Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,*

Suite à une discussion avec le Conseil communal, j'ai décidé de retirer ma proposition vu la vision présentée par le Conseil communal, ce n'est pas le bon moment de faire ça. Je reviendrai plus tard avec cette proposition.

Le président remercie M. Yves Chanez et demande confirmation que le point est retiré. Réponse affirmative de M. Chanez.

8. Proposition de Mme Magali Chanez pour l'organisation d'une rencontre citoyenne annuelle

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à Mme Magali Chanez.

Mme Magali Chanez

Bonsoir à tous,

Suite à mon expérience de présidente de Conseil général et aux discussions qui en ont découlés, je propose l'organisation d'une rencontre informelle entre citoyens et les élus communaux. Le but n'est pas d'aboutir à une liste de doléances mais d'échanger, d'être à l'écoute et de répondre à d'éventuelles questions autour d'un verre. Il est difficile d'évaluer si une telle rencontre aura du succès auprès de la population. Je propose que nous tentions d'en organiser une et que nous évaluions ensuite la pertinence de renouveler l'opération. Afin de ne pas charger davantage le Conseil communal ou le Bureau du Conseil général, je propose qu'un groupe de travail se constitue pour organiser ce moment d'échanges. En cas d'acceptation, je retiens l'idée d'un collègue du conseil général de regrouper ce moment avec un autre événement, comme par exemple, l'inauguration de la ferme communale. Merci de votre attention.

Le président remercie Mme Magali Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 8. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

Juste pour vous dire que je soutiens aussi la proposition de Magali parce que c'est vrai, aussi dans ma période de présidence, j'ai plusieurs fois entendu dire que les gens ne savaient pas où s'adresser. Ce qui m'intéresse surtout c'est de tenter l'expérience pour voir s'il y a un besoin ou si c'est juste une illusion.

Le président remercie M. Florian Monney

La parole n'étant plus demandée, le président reformule la demande de Mme Magali Chanez qui est de demander au Conseil général de nommer un groupe de travail pour l'organisation d'une rencontre citoyenne.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de nommer un groupe de travail pour l'organisation d'une rencontre citoyenne, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition de nommer un groupe de travail pour l'organisation d'une rencontre citoyenne est acceptée par 29 voix.

Les Conseillers généraux reviendront vers Mme Magali Chanez pour la nomination des membres de ce groupe de travail.

9. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront MM. Sébastien Bise, Christian Cornioley, Mme Christina Darcey, Bernard Pochon et Stéphane Rey.

M. Fabien Monney

Je vais vous donner quelques informations dans les domaines suivants :

- *Informations du conseil communal*
- *Affaires du personnel*
- *Corps des sapeurs-pompiers*
- *Changement au service des parcs et chemins*
- *A nos amis français de St-Martial*
- *Une centenaire à Cheyres !*

Tout d'abord, je voudrais adresser, au nom de tous les élus de cette assemblée, les plus sincèrement remerciements à ce petit bonhomme. Il se trouve dans cette salle et il se reconnaîtra sûrement !

Vous devinez... ? Non...

Eh oui, il s'agit de Raphaël Balestra, notre président du conseil général, à qui nous souhaitons tous nos vœux de bonheur, puisqu'il vient d'unir sa destinée avec Zena, le 11 août 2021.

Applaudissements.

Affaires du personnel

Suite à plusieurs constats effectués quant au fonctionnement des services, pour tenir compte des remarques des collaborateurs, des collègues du Conseil communal et du Conseil général, des diverses demandes de nos partenaires (directrice des Ecoles, directrice de la crèche, de la responsable de l'AES, etc.), le Conseil communal a décidé d'examiner comment on pourrait réorganiser l'administration communale et les services extérieurs. Les buts principaux sont les suivants :

- *utiliser de manière optimum les compétences professionnelles et sociales de chacun-e*
- *clarifier la répartition des tâches et des missions de chacun-e*
- *définir clairement les suppléances*
- *définir un mode de fonctionnement quant au pilotage et à la gestion des ressources humaines*
- *mettre en place un modèle organisationnel adapté et performant entre les collaborateurs et les services*
- *offrir une cadre et une ambiance de travail agréable à chacun-e*
- *et le plus important : mettre à disposition de notre population des services de qualité et de premier ordre.*

Les résultats des réflexions sont attendus pour la fin de l'année. La mise en place de la nouvelle organisation est prévue au 1er janvier 2022.

Corps des sapeurs-pompiers

Encore lui... ! Eh oui...

Raphael a décidé de mettre un terme à son activité au sein du corps des sapeurs-pompiers le 31 août 2021, après 19 ans de bons et loyaux services, dont 9 comme officier et 8 comme membre de l'état-major en tant que commandant-remplaçant.

Un grand merci pour ton engagement au sein du CSP et ta disponibilité envers la collectivité!

Raphael sera remercié devant le corps des sapeurs-pompiers, lors de l'exercice qui se déroulera le 27 novembre 2021. Bravo et encore un grand merci !

Applaudissements.

Qui dit départ dit arrivée.....

En présence d'une délégation du Conseil communal ainsi que du commandant M. Raphaël Pillonel, le Conseil communal a nommé M. Samuel Conus comme nouveau remplaçant du commandant.

Samuel est incorporé au CSP Cheyres-Châbles depuis 2014. Venant directement du Centre de Renfort d'Estavayer-le-Lac, il s'est très rapidement adapté au fonctionnement du CSP et a rapidement gravité tous les échelons pour devenir membre d'état-major en 2016. Il s'occupait du matériel, des véhicules, des permis poids-lourds, du site internet du CSP et avait la responsabilité du poste de chef de section.

Samuel est une personne très compétente. Nous le remercions pour son engagement au sein du CSP et lui souhaitons pleine satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction et ses responsabilités.

Restons dans le domaine des pompiers.

Il s'agit ici d'une information sur l'état du dossier concernant la réforme des sapeurs-pompiers qui doit être mise en place suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours.

Les travaux de cette réforme ont déjà débuté avec l'ancienne législature.

Un nouveau comité de pilotage sera réuni d'ici la fin de l'automne par la Préfecture afin de poursuivre ces travaux de réforme. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Changement au service des parcs et chemins

Guillaume Gomonet a décidé de quitter ses fonctions de responsable du service des parcs et chemins pour le 31 juillet 2021 pour donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle et familiale.

Engagé en tant chef d'équipe du service des parcs et chemins le 1er juillet 2018, Guillaume a tout de suite mis du cœur à l'ouvrage. Engagé, compétent, les résultats ne se sont pas faits attendre.

Avec le départ de Guillaume nous perdons un collaborateur apprécié pour ses qualités personnelles et ses compétences professionnelles.

Suite à l'annonce de son départ le poste a été mis au concours. Le choix s'est porté sur un candidat qui répondait aux qualifications du poste.

M. Romain Viquerat est né le 14 novembre 1990. Ancien habitant de Cheyres, il habite maintenant Yvonand. Son entrée en fonction est prévue le 1er octobre 2021, mais il s'attèle déjà avec Guillaume au transfert des connaissances et des dossiers. Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à Romain Viquerat et sommes persuadés qu'il trouvera pleine satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Nous aurons l'occasion de remercier Guillaume lors des festivités liées aux remerciements du personnel au début de l'année 2022.

A nos amis français de St-Martial

Profitant d'un voyage dans les Cévennes d'un employé communal, votre exécutif a saisi cette occasion pour apporter les meilleurs messages d'amitié de notre commune à nos amis Cévenols !

Madame Le Maire, Françoise Juteau, touchée par le contenu de notre courrier amical, me prie par l'intermédiaire du président du Jumelage, de vous remercier tous (l'administration communale, le Conseil général et le Conseil communal) et de vous apporter à son tour, ses salutations les meilleures et celles de ses concitoyens-nes.

Une centenaire à Cheyres !

Toutes nos félicitations vont à Mme Agnès Pillonel de Cheyres, heureuse centenaire.

Elle a été fêtée comme il se doit par sa famille et a reçu la visite du Conseiller d'Etat Didier Castella et de son huissier pour la remise du traditionnel cadeau. Notre Commune était représentée par une délégation du Conseil général et du Conseil communal. Et comme la dit un de nos collèges lors de cette réception, pour devenir vieux, il faut commencer jeune ! Encore toutes nos félicitations !

Merci de votre attention.

M. Sébastien Bise

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Mesdames, Messieurs,

J'ai deux sujets ce soir à vous soumettre. Le premier concerne la compostière à Châbles. Après quelques mois d'utilisation du nouveau concept qui a de bonnes qualités, nous avons néanmoins des soucis avec la maîtrise de certains volumes évacués par nos habitants. De plus, à la compostière, nous ne maîtrisons pas l'identité du titulaire de la carte déchetterie.

Le Conseil communal a déjà pris la mesure d'interdire tous dépôts par des entreprises au moyen de la carte déchetterie privée (d'un citoyen). Cette décision a été prise durant le mois de septembre.

Nous avons constaté quelques dépôts, effectués par un citoyen durant le mois d'août, de 50 tonnes ce qui représente presque l'équivalent des mois d'avril et mai. Le montant s'élève à CHF 3'400.-. Le Conseil communal suggère une révision du règlement communal y relatif.

Le deuxième point concerne la déchetterie. Dès le 3 novembre, nous allons effectuer quelques changements au niveau des horaires afin d'éviter les bennes encombrées le lundi matin. L'ouverture du lundi matin est remplacée par le mardi matin.

Merci de votre attention.

M. Christian Cornioley

Bonsoir à toutes et à tous,

Un slide, quatre sujets.

Premier sujet : Fortes précipitations.

24 points ont été identifiés dans la commune. « Wanted » parce que si aujourd'hui vous êtes maçon, c'est une denrée rare. Beaucoup de difficultés à obtenir des offres. J'espère que ces éléments vont venir avant l'hiver.

Deuxième sujet : Pollution du ruisseau Rochaudon.

Contrôle des séparatifs sur 17 parcelles - CHF 19KCHF, dont 2 parcelles non-conformes (système d'évacuation des eaux inversé). Sur le radar : 15 parcelles à contrôler pour boucler la boucle. C'est aussi une bonne expérience d'avoir de la rigueur quand on donne des permis de construire et qu'on raccorde les canalisations.

Troisième sujet : Progression de nos projets

- *Zone 30 km/h à Cheyres : dans l'attente des autorisations pour la mise en œuvre. Bonne nouvelle, réception du préavis favorable de la demande préalable vendredi 24 septembre. On espère mettre en place les 3 zones concernées pour le printemps 2022 validées par l'ancien Conseil général.*
- *Avant projet - réfection du chemin Pré-de-la-Vigne. Tout est au vert pour une présentation au printemps 2022 du projet définitif avec demande de crédit y relatif.*
- *Avant projet - réfection du réservoir de Cheyres. Idem, tout est au vert, printemps 2022 pour la validation du crédit y relatif.*
- *Zone 30 km/h à Châbles – réception du préavis (favorable avec conditions) – 25kCHF. Lecture des conclusions : « le service des ponts et chaussées (SPC) n'est pas opposé au principe d'introduction d'une zone 30 km/h pour le secteur étudié. Qu'il s'agisse de la route cantonale et de la route communale ». Je m'approcherai de la commission d'aménagement pour ça mais c'est quelque chose qu'il faut qu'on fasse vivre au niveau des réflexions. Je maintiens, on va faire une magnifique crèche dans le secteur, je rappelle la mise en conformité de l'arrêt de bus et à mon avis il faut se poser les bonnes questions pour avoir une bonne intégration au niveau du paysage.*
- *La Haute école d'ingénierie et d'architecture nous a sollicités pour des travaux d'étudiant.e.s (semestre-Bachelor-Master). On a profité, avec mes collègues, de leur donner trois mandats. C'est moins cher qu'un bureau d'architecte et d'ingénierie, généralement j'ai des petites remarques à ce sujet : ça coûte trop cher. Donc là, c'est sympa, avec des jeunes étudiants et des professeurs de haut niveau. Notre route En Crevel avec la sortie sur la route cantonale ou pas et le tracé. La mise en conformité de nos arrêts de bus : Cheyres, Châbles et la mise en place d'une navette automne.*

Quatrième sujet : Règlements à venir :

- *Règlement d'exécution pour la gestion des parkings. Les gens ont apprécié qu'on n'ouvre pas de parking supplémentaire. Le Conseil communal et moi-même sommes déterminés à mettre en place un règlement d'exécution car il y a un véritable besoin.*
- *Relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées.*

Merci de votre attention.

Mme Christina Darcey

Bonsoir à tous,

À l'occasion de la rentrée scolaire récente, je me permets de vous donner quelques nouvelles du dicastère de l'enfance afin de vous permettre d'avoir un regard d'ensemble de la situation actuelle dans la crèche, dans l'AES et dans notre cercle scolaire.

Ceci dans la perspective de connaître mieux nos structures d'accueil de l'enfance et de pouvoir ainsi prendre des décisions en toute connaissance de cause pour des projets actuels et futurs.

Crèche

- Rentrée : 16 août 2021, s'est bien passée
- Offre d'accueil : 12 places (4 bébés et 8 grands)
- Nombre d'enfants inscrits cette année au total : 31 enfants, ce qui correspond à 100%
- La transformation de la ferme communale et l'installation de la nouvelle crèche avancent bien et nous sommes actuellement dans le tir concernant le planning et les finances. La crèche devrait être prête pour l'aménagement en juin 2022
- La demande de places en crèche est de plus en plus croissante et nous nous réjouissons de pouvoir accueillir dans la nouvelle crèche 26 enfants (10 bébés et 16 grands)
- La crèche a été reprise par la commune le 1er janvier 2021 et le personnel est donc devenu personnel communal
- Des subventions cantonales pour la création des nouvelles places d'accueil seront disponibles et seront demandées par la commune début 2022
- Personnel de la crèche : 1 directrice, 3 éducatrices et 2 apprenties = 6 personnes au total.

AES :

- Rentrée : 26 août 2021, s'est bien passée, même si les petits de 1H ont dû s'habituer au nouveau rythme de vie, ce qui n'était pas toujours facile
- Enfants inscrits au total : 81 enfants
- Accueil actuel sur 3 sites : Etourneau, site Moullet salle, site Moullet appartement
- Le Conseil communal remercie le Conseil général d'avoir accepté l'installation d'un pavillon, ce qui nous permettra, dès novembre 2021, de disposer d'une plus grande capacité d'accueil; 48 enfants pour toutes les périodes et à midi 60 enfants. M. Stéphane Rey vous informera de l'état actuel du projet en cours
- Des subventions cantonales sont également disponibles pour les places supplémentaires. Le personnel est employé par la Commune.
- Personnel de l'AES : 1 directrice, 1 éducatrice, 1 éducateur, 2 auxiliaires = 5 personnes

A cette occasion, je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collaborateurs qui viennent de commencer à l'AES, Mme Stéphanie Lombardo et Monsieur Luca Romano. Ils se trouvent actuellement en période d'essai et je leur souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans leur nouvelle fonction.

Ecole :

- Rentrée scolaire : 26 août 2021
- Effectifs : 208 élèves (214 comptés)
- 11 classes sur 2 sites : 6 classes à Cheyres et 5 classes à Châbles
- 23 enseignants rattachés au cercle scolaire de Cheyres-Châbles
- 1 directrice d'établissement
- La rentrée scolaire s'est bien passée, toujours sous les restrictions du Covid-19. Pour les élèves : sans masque, mais pour les parents, l'accueil au périmètre scolaire est toujours limité. Aux réunions des parents, le certificat Covid doit être exigé si le nombre dépasse 30 personnes.
- En collaboration avec la direction des écoles et suite à un sondage en ligne auprès des parents et enseignants, le Conseil communal a opté pour le maintien du camp de ski et du camp vert, si la situation sanitaire le permet.
- En collaboration avec le Conseil des parents, un groupe de travail étudiera la possibilité d'élargir les services à la population et de mettre en place des devoirs surveillés.

Conseil des parents :

- Mise en place du sportfac (leçons de sport facultatives) en collaboration avec les sociétés locales : beaucoup de succès et excellente organisation
- Préventes et ventes de fondue lors du marché des vendanges le 9 octobre 2021.
- Stand au marché de Noël
- Organisation de lotos, si possible, dès le printemps prochain
- Mise en place d'un système de parrainage dans le bus scolaire (pour que les grands aident les plus petits)
- Suite de la pétition pour l'ouverture de l'AES pendant les vacances : sondage des besoins réels auprès des parents d'élèves en collaboration avec la commune au début de l'année prochaine.

CO :

Inauguration du CO de Cugy le 2 octobre 2021 avec visites guidées tout public. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas participer le samedi aux festivités, il y aura aussi la possibilité de visiter les nouveaux locaux scolaires le vendredi soir, le 1er octobre, de 16h à 19h. Depuis la rentrée scolaire récente, les 3 sites du CO de la Broye, Estavayer-le-Lac, Domdidier et Cugy, accueillent ensemble environ 1300 élèves de toute la Broye.

Conclusion :

La capacité de l'école est tendue, mais reste raisonnable. Selon la loi cantonale, nous pourrions être obligés d'ouvrir une classe supplémentaire si nous recevons une dizaine d'élèves en 3H-8H en plus d'ici l'année prochaine.

Disposer d'une salle des maîtres dans les deux collèges serait souhaitable.

La demande d'augmentation à l'AES n'est pas liée à l'école, mais à la situation du réseau d'accueil de jour ainsi que de l'activité professionnelle des parents.

Mamans de jour :

Actuellement, nous avons 8 accueillantes et membres de l'association d'accueil familial de jour du district de la Broye dans notre commune. Elles accueillent chaque mois entre 60 et 65 enfants et sont subventionnées par la Commune.

L'augmentation de l'offre de la capacité d'accueil de notre crèche pourrait engendrer une augmentation des capacités scolaire et extrascolaire, mais il est toutefois difficile d'en déterminer le nombre.

Pour terminer, j'aimerais remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des structures communales de l'enfance pour leur engagement exemplaire et l'excellente collaboration.

Merci de votre attention

M. Bernard Pochon

Les projets prévus en 2020 et retardés pour cause de Covid, puis de pénurie de bois, puis d'inondation, ont enfin vus le jour :

- Une plateforme de baignade a séduit les baigneurs (lorsque la plage était ouverte) et une nouvelle signalisation avec un design mobilier urbain a vu le jour il y a deux semaines. La voile qui était à l'entrée de la route du Port et qui servait de support au panneau sera placée au bout du môle où elle pourra être vue à tout vent. Un grand merci au concepteur et au réalisateur de ces signalisations.
- L'installation du râtelier à paddles et du râtelier à canoës va permettre la redistribution des places à terre.

Une semaine avant sa révision, la pompe fécale a rendu l'âme. Il a fallu la remplacer mais ceci après les inondations.

Cette année, de toute façon, même si c'est pas prévu, on ne peut pas faire comme c'est prévu !

Ce qui va également engendrer quelques coûts supplémentaires.

Suite aux crues, je dois vous signaler 2 dégâts importants dans la zone portuaire. Le premier est l'affaissement du môle au niveau du premier pont. Nous suivons ce problème de très près car non seulement des gens déambulent sur ce môle, mais les dalles contiennent les gaines techniques.

Le deuxième est l'affaissement de la rive entre les 2 passerelles au port des Pointus. Le chemin n'est plus sécurisé et la berge régresse à chaque intempérie. Des entreprises et des bureaux d'ingénieurs ont déjà été contactés pour voir ce qu'il est possible de faire rapidement concernant ces deux points. Nous vous tiendrons régulièrement au courant des avancées de ces 2 problèmes majeurs.

Comme vous avez pu le voir, nous avons mis au concours le poste de garde port. M. Curty prendra sa retraite au printemps prochain et nous avons planifié une transition permettant une bonne transmission de la mission. A toute personne intéressée, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 7 octobre.

Merci.

M. Stéphane Rey

J'aimerais vous remercier avant tout pour les crédits qui ont été acceptés ce soir, ceci va nous permettre de nous mettre au travail et on se réjouit de cela. Quelques informations par rapport aux points suivants :

Bâtiments :

- *Prévus dans le compte de fonctionnement 2021, les travaux d'étanchéité du bâtiment de l'AES à la rte d'Yverdon 331 ont été effectués durant l'été. Ces travaux faisaient suite à la démolition de la grange Moullet en 2019. Les infiltrations répétées d'eau dans le vestiaire et l'apparition de moisissure rendaient ces travaux urgents.*
- *Toujours au chapitre de l'AES : L'installation d'un pavillon provisoire avance avec un léger retard par rapport au planning initial. Les travaux auraient dus commencer ce matin, mais je suis bredouille, les maçons étant une denrée rare. Je tiens encore à remercier le bureau du Conseil général pour l'organisation d'une séance extraordinaire en août dernier et au Conseil général pour l'acceptation du crédit. Après une mise à l'enquête publique sans opposition, nous avons reçu la semaine passée une autorisation de travaux anticipés de la part de la Préfecture. Les travaux de génie civil vont commencer je l'espère le plus tôt possible. Je remercie au passage les voisins pour les discussions ouvertes et constructives durant la phase d'élaboration du projet.*

Comme proposé lors du dernier Conseil général, la modification de l'implantation du pavillon d'une place en dur vers le jardin va engendrer un surcoût d'environ CHF 13'000.-. A l'heure actuelle, même si tous les travaux ne sont pas encore adjugés, il semble que le budget pourra être tenu. Lorsque nous aurons plus de détails, nous reviendrons vers vous ou la Commission financière.

- *Les travaux de rénovation de la Ferme communale avancent à grand pas, après 9 mois de travaux nous pouvons entrevoir gentiment la fin du gros-œuvre. Notre but est de pouvoir couler les chapes à la fin décembre. Au volet financier, la Commission de bâtisse (CoBa) a demandé un état à la fin août. Basé sur un devis général à +/-10%, le crédit alloué par le Conseil général présentait encore après 80% des adjudications, une marge d'environ CHF 150'000.- (c'est-à-dire 3% en dessous des prévisions).*

Toutefois, comme souvent dans les projets de rénovation, quelques surprises et imprévus sont survenus durant les travaux du gros-œuvre. A ce stade, si nous tenons compte des réserves pour imprévus initialement prévus, il nous reste encore CHF 30'000.- de marge. Par rapport au volume global du projet, cette réserve peut paraître faible mais la CoBa reste optimiste car, d'une part, il ne devrait plus y avoir de grosses surprises pour les travaux de gros-œuvre et que d'autre part, pour le second œuvre, les coûts sont beaucoup plus faciles à estimer.

La seule inconnue qui reste à ce jour dans l'équation c'est la rareté des matériaux et leur augmentation due à la haute conjoncture du marché de la construction. Une rencontre avec la Commission financière sera organisée prochainement pour lui présenter ces chiffres.

Aménagement du territoire

- *Suite à la mise à l'enquête de l'harmonisation de notre PAL, le Conseil d'état nous a adressé en octobre 2020 une série de modifications (conditions d'approbation). Le Conseil communal de l'ancienne législature et la nouvelle équipe ont travaillé d'arrache-pied pour effectuer les modifications demandées et livrer les informations complémentaires. Depuis le 3 septembre et jusqu'au 3 octobre prochain, ces modifications sont à l'enquête publique. Ce long dossier avance*

pas-à-pas et nous reviendrons vers vous dès que possible lorsque nous aurons de nouvelles informations.

- *Pour terminer, une information concernant la zone du caravaning « Sous la Gare ». Véritable sac de nœuds au milieu de notre commune, cette zone ne dispose pas de plan numérique et les anciens plans en carton de 1960 vieillissent mal (problème de vieillissement et de précision). Dans le cadre de la digitalisation de ces plans, une information aux propriétaires a eu lieu dans cette salle le 3 septembre dernier, en présence du géomètre cantonal et du géomètre officiel. Les propriétaires ont été informés sur la procédure qui va suivre, il s'agit d'un relevé de la situation actuelle garantissant les droits acquis. Ceci sera effectué pour déboucher d'ici une année sur une mise à l'enquête. Les travaux de mensuration ont démarré début septembre.*

Je remercie encore les services communaux pour leur excellente collaboration et mes collègues pour l'excellente entente et la bonne ambiance.

Merci.

10. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Bureau du Conseil général

M. Raphaël Balestra

Le bureau va travailler à la mise à jour de l'aide-mémoire qui va devenir le règlement du Conseil général qui vous sera présenté prochainement. Lié à cela aussi, un rappel sur le mode de fonctionnement pour notamment les excuses lors d'absence. Je vous remercie de bien vouloir signaler vos absences par mail auprès du président avec copie au bureau communal.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Néant

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission des naturalisations, nous nous sommes réunis une fois depuis notre nomination et actuellement, nous sommes en train de traiter une demande.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

Néant.

11. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président ouvre la discussion.

La parole est donnée à Mme Janine Grandgirard.

Mme Janine Grandgirard

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,*

Je voudrais faire une proposition pour une commission des petits ports.

Lors de la dernière législature, la Commission financière avait relevé que le Conseiller communal en charge des ports devait faire face à beaucoup de travail. Ce dernier nous avait exposé son rapport sur les berges et les ports lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2019.

Par la suite, un groupe de travail des petits ports avait été mis en place, son but étant de permettre l'exploitation et l'entretien des places d'amarrage à moyen et long terme.

A l'heure actuelle et suite aux inondations, nous devons à nouveau constater une grande détérioration des petits ports et des rives.

Lors de la séance de préparation du groupe Ensemble, du jeudi 23 septembre dernier, nos conseillères et conseillers généraux souhaitent qu'il soit réalisé au plus vite des travaux de réfections.

Pour cette nouvelle législature, nous pensons qu'une commission des petits ports avec 3 conseillers communaux et 3 conseillers généraux devrait être mise en place.

Nous sommes convaincus qu'avec une commission motivée et le soutien d'un bureau d'ingénieur, des travaux conséquents doivent être réalisés pour garder nos petits ports actifs et par la suite nous aurons un retour sur les investissements réalisés.

Dès lors, nous demandons la dissolution du groupe de travail des petits ports en les remerciant de leur travail effectué et prions le Conseil général d'accepter la proposition d'une Commission des petits ports en la votant de suite.

Au nom du groupe Ensemble

Janine Grandgirard

Le président remercie Mme Janine Grandgirard et reformule la demande de la manière suivante :

La proposition est la dissolution du groupe de travail des petits ports et la demande au Conseil communal de dissoudre ce groupe de travail et de nommer une commission des petits ports au sein du Conseil général ?

Réponse affirmative de Mme Janine Grandgirard.

Le président demande confirmation que cette proposition soit votée de suite.

Réponse affirmative de Mme Janine Grandgirard.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui souhaitent se prononcer ce soir sur cette proposition et ouvrir le débat, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 20

Avec 20 voix pour, nous procéderons au vote ce soir. Nous ouvrons donc la discussion sur l'objet en question.

Le président donne la parole à M. Bernard Pochon.

M. Bernard Pochon

Merci Janine pour ta proposition. Si je comprends bien, une commission des petits ports serait une commission du Conseil communal puisque c'est de sa compétence. Quelle soit composée de 3 conseillers communaux et de 3 conseillers généraux, c'est bien. Par contre, il faut ajouter les représentants des petits ports, un pour les Pointus et l'autre pour le Safari. Ils ont été très intéressants dans les premières approches et puis ce sont des utilisateurs donc ils nous permettent d'avoir une approche je dirais de l'intérieur. Sinon,

il faut que je demande à mes collègues lors d'un prochain conseil pour établir cette commission du conseil communal concernant les petits ports.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à Mme Janine Grandgirard.

Mme Janine Grandgirard

Je voudrais juste revenir sur ma proposition. Nous, ce qu'on souhaiterait, c'est une commission politique. On aimerait commencer cette nouvelle législature avec les conseillers communaux et les conseillers généraux, sans membres extérieurs. Même si ces personnes sont compétentes, je n'en doute pas. On pense qu'avec 3 conseillers communaux, le responsable du dicastère des ports sera soulagé et pourra mieux gérer le grand port. Maintenant, nous voulons du concret et nous voulons commencer au plus vite des travaux de réfection de ces petits ports. Par la suite, nous pourrions envisager des personnes extérieures afin de finaliser les projets et les investissements entrepris. On préfère commencer sans ces personnes extérieures qui étaient dans le groupe de travail et les remettre après avoir commencé les premiers travaux. C'est aussi à discuter avec le Conseil communal.

Le président remercie Mme Janine Grandgirard et donne la parole à M. Bernard Pillonel.

M. Bernard Pillonel

*Bonsoir Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je voulais soutenir la proposition de Janine Grandgirard concernant cette commission. Je pense que cette commission qui concerne les ports, c'est vraiment une commission importante du fait que le port c'est quand même quelque chose qui rapporte pas mal à notre commune et je pense que ça doit rester en main du politique. Il est toujours possible de demander des avis extérieurs mais je pense quand-même que ça doit rester en notre main. Voilà pourquoi je soutiens cette proposition et je pense que cette commission pourra aussi à l'avenir englober le grand port dans sa gestion, à voir en fonction de la situation. Merci.

Le président remercie M. Bernard Pillonel.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de demander au Conseil communal de dissoudre le groupe de travail des petits ports et de nommer une commission des petits ports, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 3 Abstention : 3

La proposition de demander au Conseil communal de dissoudre le groupe de travail des petits ports et de nommer une commission des petits ports est acceptée par 23 voix.

Le président donne la parole à M. Bernard Pillonel.

M. Bernard Pillonel

Je profite du sujet qu'on vient de discuter, les rives du lac, concernant la passerelle. La passerelle en bois a été fortement endommagée suite aux intempéries et comme c'est un lieu de balade pour beaucoup de monde, y compris le tourisme mais surtout la population de Cheyres, j'aimerais savoir si vous aviez l'intention de la refaire rapidement. Merci.

Le président remercie M. Bernard Pillonel et donne la parole à M. Bernard Pochon.

M. Bernard Pochon

Les dégâts sont importants, j'ai encore été à la Commission paritaire de la Grande-Cariçaie la semaine passée, nous avons prévu de nous rencontrer durant le mois d'octobre pour voir ce qui était possible de faire. Il y a également une question de financement qui arrivera. Nous pensons avec la commune de Gletterens qu'il n'est pas nécessairement opportun de la refaire telle qu'elle a été faite mais avec des améliorations pour qu'elle puisse résister à d'autres intempéries. Je ne pense pas qu'on pourra faire un projet pour cet hiver, on vous donnera des informations selon l'avancée des projets.

Le président donne la parole à M. Denis Chanez.

M. Denis Chanez

Je profite que vous ayez abordé le fait qu'il y aura un règlement sur les parkings qui va être élaboré. J'avais une question justement à cette intention. Peut-être que ce sera regroupé dans ce règlement. C'est notamment la question du macaron où on ne pouvait mettre qu'un numéro de plaque. Est-ce que dans la réflexion, soit peut être intégrés les véhicules d'un ménage complet dedans et toute la problématique liée aussi au fait que les gens vont peut-être simplement au restaurant et ils ont une taxe finalement de CHF 5.- pour aller manger au restaurant. Donc si tout ça sera aussi réglé dans le règlement de parking, notamment aussi pour les lotos le soir si ça se déroule un weekend. Voilà les différentes demandes que j'ai par rapport au règlement. Merci.

M. Christian Cornioley

Merci. Je n'ai pas grand-chose à répondre. On a fait un essai pilote avec des petits jeunes. L'idée c'est de reconduire en automatisant cette jeunesse. On a évoqué cette possibilité de pouvoir mettre quelques numéros de plaques, une heure gratuite pour aller boire un café, parce que personne ne veut payer 5.- francs de parking pour aller boire un café à 3.50 francs, on y a pensé. On a vécu vraiment une belle expérience à quelque part pour enrichir le projet, on va l'orienter dans ce sens.

Le président donne la parole à Mme Laetitia Hänggeli.

Mme Laetitia Hänggeli

Bonsoir à toutes et à tous, J'ai une petite suggestion pour le Conseil communal, à vous d'analyser si c'est opportun ou pas. J'ai pu remarquer en allant à la compostière du Péchau que la sortie sur la route cantonale était plutôt dangereuse. C'est vrai que quand on vient depuis la gauche, on n'a pas vraiment la visibilité et je me demandais si ce serait pas opportun d'installer un miroir afin de garantir la sécurité des usagers. Merci.

M. Christian Cornioley

C'est une très bonne remarque. Pour la pose d'un miroir, il y a plusieurs critères à évaluer. Je crois quand-même que poser un miroir, c'est un arrêt. Aujourd'hui, il y a quelques miroirs dans le village, dans les virages. C'est strictement interdit, on devrait les enlever à court terme. Donc pour avoir des champs de visibilité, c'est un arrêt de véhicules, donc il faut installer un stop. Mais je pense que c'est une très bonne remarque.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

Je voulais juste revenir sur le règlement des parkings, ça a été dit mais je préfère quand-même le répéter. Ne pas oublier d'inclure le règlement concernant les camping-cars parce que cet été on a eu pas mal de soucis, à Châbles notamment, à la place Bonnefontaine. Et je trouve quand-même que ce n'est pas l'endroit où on peut laisser des camping-cars. Et puis on m'a même demandé où se trouvait la place camping-cars Bonnefontaine à Châbles. Donc ce serait bien de ne pas laisser aller les choses trop loin. Surtout quand on voit que des gens sont restés là quasiment une semaine avec des chiens qui se baladaient en liberté par là-bas autour. Il faut agir pour la saison prochaine.

M. Christian Cornioley

Merci de ta remarque. En effet, tout ça sera pensé, j'ai mon voisin d'en face qui est en ce moment justement en camping-car, il fait deux, trois essais ailleurs, oui on va y penser et faire d'une pierre deux coups et c'est vrai qu'on a une volonté au niveau du Conseil communal de traiter ce sujet. Philippe voulait déjà cet été mettre à disposition des places de camping-car mais dans le règlement de la gestion des parkings, c'est quelque chose qu'on doit automatiquement approcher parce qu'il faudra peut-être interdire les camping-cars. Par exemple aujourd'hui, on peut venir passer une nuit ici au bord du lac, c'est tout à fait légal. Ça touche la signalisation, donc automatiquement ça fait partie du périmètre de réflexion. Mais je vois que ce concept de la gestion des parkings, ça va être chaud, je m'en réjouis !

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

M. Raphaël Balestra, président

La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au sein de la commune et vous souhaite une excellente soirée.

Il clôt la séance à 21h50.

Le président
Raphaël Balestra

Pour le bureau du Conseil général

La secrétaire
Stéphanie Ghalouni

Cheyres, le 13 octobre 2021

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 13 décembre 2021 à 20 heures à Cheyres.